

**DECISION DG n° 2018- 56**  
**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de**  
**santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 12 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 12** : A la Direction des politiques d'autorisation et d'innovation :

- Madame CHAPEL (Elodie) est nommée directrice ;
- Monsieur MARTIN (Marc) est nommé directeur adjoint ;
- Madame GANDOLPHE (To-Quynh) est nommée cheffe du pôle pilotage et sécurisation des métiers, des processus et pharmacopée ;
- Madame SCHURTZ (Camille) est nommée cheffe du pôle politiques publiques et processus d'innovation ;
- Monsieur MASSET (Dominique) est nommé chef du pôle évaluation centralisée. »

**Article 2** : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 19 mars 2018 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 13 mars 2018

Dr Dominique MARTIN

**13 MARS 2018**

Directeur général